



Bienvenue à l'AEPP !

Voici quelques indications pour vous aider à préparer votre arrivée.

ACCUEIL

Il est important de nous indiquer votre heure d'arrivée. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30, mais vous pouvez arriver en dehors des horaires du bureau, nous organiserons votre accueil.

ACCÈS et HORAIRES

Il n'y a pas de couvre-feu : à votre arrivée, nous vous donnons un badge d'entrée qui vous permet d'entrer librement dans l'immeuble 24h/24.

La salle à manger est ouverte toute la nuit. Cuisine et salle à manger sont fermées chaque matin de 10h45 à 12h pour le ménage.

BAGAGES

Si vous habitez en chambre, vous avez une grande armoire (à partager pour les chambres à 2 lits) et un grand tiroir sous le lit. Si vous êtes en duplex, n'amenez pas trop de chose, il y a peu de rangement.

N'encombrez pas votre chambre ou votre duplex avec des bagages vides, une bagagerie est prévue pour les stocker. Vous pouvez stocker 1 à 2 valises ou sacs maximum.

MOBILIER DANS LES CHAMBRES

Dans les chambres simples et doubles, chaque occupant a un bureau, une chaise, une étagère.

Dans les duplex, il peut y avoir un ou deux bureaux. C'est pour cela que nous avons une "salle d'études" ou la salle commune pour étudier. Les deux salles sont ouvertes 24h/24h. Attention : ne laissez rien dans les salles d'études (car elles peuvent être ponctuellement occupées par des associations extérieures).

LITERIE

Vous trouverez dans chaque chambre et duplex un matelas avec protège matelas, alèse, oreiller, protège oreiller et une couverture. La maison est bien chauffée mais n'hésitez pas à demander une ou des couvertures supplémentaires si vous êtes frileux(se).

Draps et serviettes : Les résidents à l'année ou de longue durée (séjours de plus d'un mois) doivent les apporter. Les draps sont fournis aux étudiants en court ou moyen séjour (moins d'un mois).

Nous pouvons toujours vous en prêter moyennant une caution de 30 € versée lors de votre arrivée.

CUISINE

La cuisine est équipée de 3 postes de cuisson (plaques), de fours, d'un micro-ondes, d'un congélateur et de grands frigidaire. À votre arrivée vous recevez une boîte en plastique personnelle pour stocker vos produits frais dans les frigidaire.

Pour les produits "secs", vous disposerez d'un casier qui ferme à clef dans la salle à manger.

Nous fournissons les ustensiles, poêles, plats et casseroles. Nous vous prêtons si nécessaire une assiette, un verre, un bol et des couverts.

La nourriture est strictement interdite dans les chambres, les duplex ou les salles de réunion. Comme dans toute grande ville, des souris vivent aussi à Paris, évitons qu'elles s'installent à l'AEPP !

INTERNET

Nous avons un réseau Wifi en accès gratuit. Le code d'accès vous est donné lors de votre arrivée.

LAVERIE

4 machines à laver et 2 sèche-linge sont en accès libre au sous-sol. La lessive reste à votre charge.

COURS ET ANIMATION

Un panneau d'affichage sur la vitre d'entrée indique les cours organisés au foyer pour l'année et leurs horaires. Ces cours ont lieu dans la grande salle du sous-sol et sont gratuits pour ceux qui vivent à l'AEPP dans la limite de participation fixées avec les professeurs (de 4 à 8 participants AEPP par cours selon les activités).

Les animations et offre de jobs étudiants sont affichées sur le grand panneau situé à droite dans le hall. Toutes les nouvelles importantes sont signalées sur l'ardoise de l'entrée : Pensez à la lire !

PAIEMENT DU LOYER

Le loyer doit être payé d'avance **la première semaine du mois en cours**. Nous vous demandons à tous, sauf impossibilité (étrangers restant trop peu de temps pour ouvrir un compte en France), de payer votre loyer par virement bancaire ou carte bancaire.

Mois incomplet

Pendant le séjour : le mois entier est dû même en cas d'absence de plus de 15 jours dans le mois.

Arrivée et départ :

Des assouplissements sont prévus pour les mois d'arrivée ou de départ, applicables uniquement si vous avez *prévenu un mois à l'avance par mail* de votre date de départ ou d'arrivée

- Présence de plus de 15 jours dans le mois : en chambre ou studio (location au mois) vous payez le mois entier. En duplex (séjour de date à date) vous payez 1/2 mois + 25 € par nuit supplémentaire,
- Présence de moins de 15 jours dans le mois : en chambre ou studio : vous payez un demi mois. En duplex vous payez 25 € par nuit de présence.

AIDES AU LOGEMENT

- En arrivant, n'hésitez pas à nous demander une attestation de résidence (elle vous servira pour vos formalités administratives, votre ouverture de compte en banque, votre pass Navigo) et un RIB (pour la mise en place du virement automatique du loyer).

- Aides de la CAF : tous les étudiants présents plus de 4 mois à l'AEPP peuvent demander l'ALS : Le dossier de demande est disponible sur Internet (site de la CAF de Paris ou lien à partir du site du CROUS de Paris, rubrique logement étudiant). Il est à remplir sur internet après votre arrivée. Lorsque vous aurez fait votre dossier sur Internet, la CAF vous donnera une « attestation de résidence en foyer » à nous faire remplir et signer.

SAVOIR VIVRE ET RÈGLES DE BON VOISINAGE

Nos voisins sont très sensibles au bruit : pensez à ne pas parler trop fort le soir dans le jardin et le patio ou devant la porte d'entrée de l'immeuble (le rendez-vous des fumeurs et de leurs amis !) surtout les soirs de notre dîner mensuel, l'été ou les week-end.

Deux adorables femmes de ménage assurent avec sourire et gentillesse l'entretien de toute la maison. Nous vous demandons de les respecter et de ne pas alourdir leur tâche. Pensez à descendre vos poubelles (à placer dans le local poubelles à gauche de l'ascenseur au rez-de-chaussée), à ne pas leur laisser une montagne de vaisselle sale ou de détritiques dans les éviers, à ne pas abandonner bouteilles, cannettes et emballages vides sur les tables de la salle à manger.

VISITEURS EXTÉRIEURS

Vous pouvez recevoir des visiteurs extérieurs mais ils n'ont accès qu'aux espaces communs du rez-de-chaussée. Pour des raisons de sécurité, les étages (y compris la terrasse) sont interdits aux non-résidents sauf autorisation spéciale des responsables de la maison ou de l'accueil.

Sauf nouvel épisode COVID (qui nous obligerait à interdire la maison aux non-résidents), vous pouvez recevoir des amis à coucher dans les chambres ou dortoirs, à condition de demander une autorisation au bureau au minimum 3 jours à l'avance. En cas d'accord, nous vous demanderons de remplir une fiche visiteur avec la date du séjour prévu, votre nom et celui de votre invité.

Le prix invité est de 15 € la nuit pour l'invité qu'il dorme dans le lit du voisin absent (avec son accord) ou sur un matelas dans la chambre ou le duplex de son «hôte».

CONTRAT DE RÉSIDENCE

Le contrat de résidence intitulé "Mon engagement pour l'AEPP" vous est envoyé par mail en même temps que cette note. Merci de prendre le temps de le lire attentivement. Vous devez l'imprimer et nous en rapporter un exemplaire signé le jour de votre arrivée.

Bienvenue à toutes et tous !